



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 septembre 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix sept septembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents** : MM LEJEUNE, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, GUERET, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : MM. BORIE, JOFFRE, LAVAUD

**Procurations** :

Monsieur Patrice FILLOUX a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE  
Madame Fabienne LUGUET a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE  
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir Madame Patricia MOUTAUD  
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER  
Monsieur Julien OMOT a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE  
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Madame Marie Héléne VIRAVAUD

Madame Patricia MOUTAUD est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 20 + 6	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstention	: 0

**Objet : Aide aux loyers commerciaux**

**1 - Ouverture du magasin de chaussures « CHAUSS'TOI »**

Désignation :

- Mme Isabelle PIGNY
- 16 rue Hyacinthe MONTAUDON
- Loyer 350 € HT/mois
- Ouverture : 13.08.2025

Avis favorable de la commission commerce - économie locale du 8 septembre 2025, il est néanmoins conseillé que la commerçante suive la formation dispensée par la chambre des métiers.

La prise en charge de 50 % du loyer s'élèvera à 175 €/mois pendant 3 ans et débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**2 - Ouverture du salon esthétique « BELLE et NATURELLE »**

Désignation :

- Mme Alicia TABITEAU LOUARN
- 3 place du Fort
- Loyer 398,47 € HT/mois
- Ouverture : août 2025

.../...

Avis favorable de la commission commerce - économie locale du 8 septembre 2025.

La prise en charge de 50 % du loyer s'élèvera à 199,23 €/mois pendant 3 ans, l'aide débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

### **3 - Reprise du salon de coiffure « Coiffure Annick »**

#### **Désignation :**

- Mme Déborah LANTONNAT
- 28 rue Hyacinthe MONTAUDON
- Loyer 569 € HT/mois
- Ouverture : octobre 2025

Avis favorable de la commission commerce-économie locale du 8 septembre 2025.

La prise en charge de 50 % du loyer, aide plafonnée à un loyer de 500 €, l'aide s'élèvera à 250 €/mois maximum pendant 3 ans, l'aide débutera le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement de l'aide aux loyers sur chacun des dossiers présentés.

**Sens du vote :**

**Adoption**

**Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt quatre septembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250923-2025-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 25 septembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.